



Heure de nuit Fonction Publique Hospitalière

Par **uderzo63**, le **19/02/2010** à **18:26**

Bonjour,

Nouveau sur le forum, je suis a recherche de quelques informations relatives au travail de nuit dans la fonction publique hospitalière.

Cela fait 6 ans que je suis titulaire, sur une plage horaire 14 ou 15H00 à 22H00. J'ai appris récemment que de 21 heure à 22 heures, l'heure travaillée était considérée comme étant une heure de nuit. Je souhaiterais donc savoir quelle est le taux horaire de cette heure.

Enfin, est-il concevable de demander la retroactivité de la somme dûe, tout ou partie, depuis 6 ans, pour cette heure de nuit ?

Merci bcp